

RÉCLAMATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER DU GRAND LAC DES ESCLAVES

Motion n° 26—**M. Schreyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous documents et de toute correspondance échangés entre tout ministre fédéral ou toute société de la Couronne et un certain M. McDonald, avocat, de Regina, au sujet des réclamations qui ont été déposées auprès de la société des chemins de fer Nationaux du Canada par l'un quelconque des entrepreneurs qui sont en train de construire le chemin de fer du Grand lac des Esclaves.

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT FÉDÉRAL-PROVINCIAL DU PORT DE ROBERTS BANK (C.-B.)

Motion n° 18—**M. Rose:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous correspondance, exposés et autres documents reçus par tout membre de l'administration et rédigés par tout fonctionnaire fédéral depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1967, au sujet de l'aménagement commun fédéral-provincial du port de Roberts Bank, en Colombie-Britannique, y compris les branchements ferroviaires.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au nom du ministre des Transports. Le député comprendra, je crois, que cette motion a trait à la correspondance échangée entre les fonctionnaires de l'État qui sont conseillers du ministre et le gouvernement. On a toujours prétendu que la correspondance de ce genre était de nature confidentielle et ne constituait pas un document public. Voilà pourquoi je me demande si le député ne serait pas disposé à retirer cette motion.

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Non, monsieur l'Orateur. S'il faut discuter la question, je préfère que la motion soit reportée pour débat ultérieur.

**M. l'Orateur:** La motion n° 18 est reportée pour débat ultérieur en vertu de l'article 47 du Règlement.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 24 figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, et le député de Skeena (M. Howard) m'a demandé de le proposer en son nom.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, comme le député est absent, je me demande si cet avis pourrait être réservé pour un autre jour afin de me permettre d'en discuter avec lui.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA RÉDUCTION DES PRIMES PAR LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Est-ce la politique du gouvernement qu'une province qui reçoit du gouvernement fédéral une contribution à son programme d'assurance frais médicaux doive réduire les primes qu'elle exige et fasse ainsi profiter ses cotisants de la contribution fédérale?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Le gouvernement espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que son apport à l'assurance frais médicaux entraînera une réduction des primes que doivent verser les Canadiens, plutôt que de voir ces deniers utilisés à d'autres fins.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral a-t-il demandé aux provinces, qui ont conclu avec lui une entente, de réduire leurs primes?

**L'hon. M. Benson:** Je ne pense pas que la loi sur l'assurance frais médicaux nous confère le pouvoir d'exiger cela des provinces. J'espère vivement, toutefois, qu'elles ont l'intention de faire bénéficier leurs assurés de cette économie.

**L'hon. M. Stanfield:** A-t-on jamais demandé aux provinces, lors d'une conférence fédérale-provinciale entre les provinces et le gouvernement du Canada, de réduire leurs primes d'assurance, ou a-t-on conclu quelque accord ou entente en ce sens?

**L'hon. M. Benson:** Non, mais j'ai confiance que les autorités provinciales agiront de façon honnête et décente envers leurs propres électeurs.

**L'hon. M. Stanfield:** Tout ce que je demande c'est une réponse à ma question. J'en conclus que c'est non. J'aimerais poser une autre question complémentaire. Est-ce la politique du gouvernement du Canada d'indiquer aux provinces la façon d'augmenter, ou de ne pas augmenter, leurs recettes?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant connaît sûrement la réponse. C'est à la province qu'il appartient de trouver de l'argent dans la province même. Toutefois, nous espérons que, dans le cas de